

lobbyistes qui, la plupart du temps, ne représentent pas les véritables intérêts de la majorité silencieuse. J'implore le gouvernement de prendre garde à cela. Nous en avons saisi la Chambre. J'implore aussi tous les fonctionnaires du gouvernement, notamment ceux qui viennent d'entrer en fonctions, de se méfier beaucoup de ces groupes.

Une des plus grandes difficultés que j'éprouve depuis que je suis ici, c'est de démêler le vrai du faux dans toute cette affaire, de trouver les vraies réponses, de savoir ce que les gens veulent et de déterminer la véritable nature du problème. Dans nos bureaux, nous avons tous affaire à un grand nombre de personnes issues de divers groupes, qui nous font valoir différents points de vue. À force de les écouter, il peut nous arriver d'être convaincus que cela représente la volonté de la population.

Étant sceptique de nature, j'ai beaucoup de mal à croire qu'un grand nombre de personnes représentent vraiment la vérité, qu'ils représentent vraiment ce que désirent nos électeurs et ce que souhaite la majorité silencieuse. Je demande à tous les députés d'être prudents à ce sujet et de toujours se poser la question suivante: «Quelle est l'opinion de la majorité des Canadiens à ce sujet?» Ce n'est pas une tâche facile, c'est un combat de tous les instants, mais il nous faudra y répondre pendant toute la durée de notre mandat de député.

J'implore aussi la population de chercher à nous influencer dans la mesure du possible. Collectivement, nous ne voulons pas être influencés par des groupes d'intérêts spéciaux. Nous avons besoin de l'influence de la majorité silencieuse pour bien représenter les souhaits de la majorité des Canadiens. Ce n'est que si les gens viennent à nous pour nous dire ce que le Canadien moyen souhaite, que nous pourrions vraiment bien représenter nos électeurs et défendre leurs intérêts le mieux possible.

J'invite les Canadiens, s'ils se sentent apathiques, à essayer de nous influencer, à nous écrire, à nous faire part de leurs attentes et de leurs points de vue et à nous dire ce qu'ils veulent que nous fassions dans cette enceinte. C'est seulement de cette façon que nous pouvons défendre leurs intérêts avec force, car la qualité de notre travail dépend directement des pressions que nos électeurs exercent sur nous.

Il est sage de résumer tout ceci en examinant les principes qui sous-tendent la loi actuelle et que nous voulons promouvoir, à savoir la transparence, la publication des renseignements touchant les lobbyistes professionnels, la nécessité de faire en sorte que les choses soient claires afin d'appuyer ce principe de transparence et de faire en sorte que tous les Canadiens, et non pas simplement les lobbyistes, aient accès au gouvernement. Comme le ministre l'a déjà dit, les Canadiens ordinaires doivent pouvoir avoir accès à leur gouvernement et profiter de cet avantage dans une société démocratique comme la nôtre. Ce ne sont pas tous les pays du monde qui ont donné au peuple le pouvoir de faire cela. Nous sommes l'une des rares exceptions à cet égard. J'implore les Canadiens de bien vouloir exercer leurs droits et communiquer avec nous.

• (1035)

Nous avons un credo dans notre parti. Je prie tous les députés de nous écouter. Nous croyons dans le bon sens des gens ordinaires, dans leur droit d'être consultés sur les questions d'intérêt public avant que des décisions importantes ne soient prises, à leur droit également de se gouverner eux-mêmes grâce à des institutions vraiment représentatives et responsables et

d'être directement à la source de mesures législatives lorsqu'elles ont, c'est évident, largement l'appui de la population.

J'espère que le gouvernement écouterait ceci attentivement et en fera ses principes directeurs dans le cadre de ses initiatives législatives et qu'il va, en plus d'en entreprendre lui-même, appuyer les efforts de démocratisation du système que notre parti représente et qui ont, je le sais, le soutien de nombreux députés dans cette enceinte.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a soulevé quelques très bons points au sujet d'amendements possibles.

Nous devons examiner la question du financement des lobbyistes par le gouvernement, comme il l'a mentionné. Bien des députés sont étonnés de voir que le gouvernement finance généreusement de nombreux lobbyistes. Dans bien des cas, du point de vue du gouvernement, il semble qu'on les finance en quelque sorte pour qu'ils critiquent constamment, même les bonnes mesures du gouvernement. Par conséquent, je sais que ce projet de loi, qui sera bientôt renvoyé au comité, générera d'excellents et de vigoureux échanges au cours du débat.

Je voudrais aussi féliciter le premier ministre et le ministre de l'Industrie qui ont pris le temps de présenter à la Chambre un programme global; ils auraient pu, comme on le fait souvent dans notre hâte ici, modifier uniquement la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, mais cela n'aurait sans doute pas été entièrement satisfaisant. En présentant ainsi un programme complet, y compris la nomination d'un conseiller en éthique, le premier ministre nous a tous sensibilisés, nous les titulaires de charges publiques, mais aussi tout l'appareil gouvernemental et les lobbyistes de l'extérieur, au fait que le processus de rétablissement de la confiance sera dorénavant contrôlé par un fonctionnaire de haut rang et grandement respecté qui veillera à ce qu'on demeure vigilants et qui guidera ceux qui, comme l'a déclaré le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, pourraient à l'occasion vouloir céder à la tentation.

De nombreuses personnes viennent nous voir à nos bureaux et il est parfois difficile de reconnaître la vérité. La tâche n'est pas facile car les présentations faites aux députés sont parfois si savamment préparées et structurées qu'ils finissent par accorder foi à certaines des politiques qui leur sont soumises. À mon avis, ce projet de loi nous imposera une discipline stricte et nous obligera à vraiment analyser à fond les renseignements qui nous sont présentés.

• (1040)

Je veux attirer l'attention sur l'alinéa 5(2)i) du projet de loi dont voici le texte: